Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 209

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Changer l'école, changer les hommes ou changer la société

Notre intention n'est pas de présenter ici le rapport « Changer l'école ». Il nous semble utile de nous intéresser plus particulièrement à la procédure d'élaboration et de discussion du projet ainsi qu'aux attitudes des différents partenaires. La « carrière » du rapport est exemplaire à bien des égards. Il est, croyons-nous, nécessaire d'en présenter quelques aspects révélateurs.

Un projet démocratique

Démocratique, le projet ne l'est pas seulement dans ses intentions, il l'est dans son élaboration. C'est là certainement une de ses originalités. Pratiquement partout ailleurs les changements des structures de l'école ont été proposés — sinon imposés — d'autorité par la hiérarchie administrative. Peu ou pas de réaction du corps enseignant? Dans le Jura, rien de tel, les propositions de la commission, élue démocratiquement, ont été immédiatement et très durement contestées par les enseignants eux-mêmes. Doit-on voir là une preuve de la docilité de certains éducateurs en face des actes de l'Autorité et la crainte de s'engager ou de prendre ses responsabilités dans la remise en question du système scolaire?

Corporatisme

La réaction plus que vive, en particulier de plusieurs représentants des écoles secondaires et supérieures, au simple énoncé d'« école globale » témoigne des cloisonnements du système actuel et des réflexes corporatistes de ses « servants ». L'explication de cette attitude réside malheureusement plus sûrement dans le refus de voir s'effondrer une certaine hiérarchie académique — à laquelle sont attachés honneur et avantage pécuniaire — plus que dans le souci de la qualité et de l'efficacité des structures d'enseignement.

Un rapport en peau de chagrin

Que reste-t-il du rapport « Changer l'école » après le récent congrès de Bienne de la Société pédagogique jurassienne qui a adopté et adressé à la direction de l'instruction publique la résolution suivante :

Il est demandé:

- la désignation d'un organisme officiel, chargé de préparer la mise en application d'une école globale (suppression du clivage école primaireécole secondaire), d'un enseignement préscolaire dès l'âge de quatre ans et d'un renforcement de l'action des parents sur l'enfant de deux à trois ans;
- la création de deux zones-pilotes soumises au contrôle et à l'évaluation d'un centre de pédagogie appliquée, en contact étroit avec l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique. »

L'égalité des chances : escamotée

On constate surtout quant au fond que toutes les thèses faisant référence aux difficultés, sinon à l'impossibilité, de réaliser l'égalité des chances dans les structures actuelles ont été intégralement laissées de côté. On peut donc se demander si cet « organisme officiel » a des chances d'exister un jour : enterrement de « première classe » ou, à tout le moins, mise au tiroir pour longtemps? Bien sûr, il n'était pas possible de laisser complètement tomber le projet de réforme proposé. Bien sûr, on a retenu tout de même le concept d'« école globale »... mais que l'on nous permette au moins deux questions. Quelle a été ici l'influence de certains rapports officiels, par exemple celui de la Commission internationale sur le développement de l'éducation, commission présidée par M. Edgar

Faure, qui vient de publier les conclusions de son enquête sous le titre « Apprendre à être » ? Enfin les critiques de plus en plus fréquentes des milieux de l'économie à l'égard du manque de « rentabilité » du système scolaire actuel n'ont-elles pas contraint les éducateurs à certaines révisions déchirantes et à des changements d'opinion assez caractéristiques ?

Vers la cité éducative

Si nous voulons voir enfin l'école s'adapter aux changements de notre société, si nous voulons la voir s'ouvrir à la vie, si nous refusons de la voir — instrument docile des pouvoirs — continuer d'assumer sa fonction de protection et de reproduction du système, les organisations politiques et sociales doivent exiger d'avoir voix au chapitre dans le débat actuel. L'école n'est en effet pas le problème des seuls enseignants. Ce n'est pas, ce ne doit plus être, la chapelle où seuls les officiants ont droit à la parole. Nos exigences vont encore plus loin. DP l'a rappelé récemment (cf. DP 206). L'école n'est plus de nos jours le seul lieu où l'on (s')éduque. Il est nécessaire que l'institution « Ecole » le sache et en tire certaines conclusions.

Parlementaires à respecter

Contre toute critique gauchiste, nous défendons le rôle et l'importance des débats parlementaires, lorsque même ils ne vont pas toujours à l'essentiel.

Mais quel intérêt soulèvent-ils encore? A plusieurs reprises nous avons observé qu'un des quotidiens vaudois, le second en importance, se contentait, pour relater les débats du Grand Conseil de son canton, de passer le compte-rendu de l'ATS.